



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ICPE DDPP

Nathalie HAUDEBOURT

DDPP - DELAIS

Inspecteurs DDPP

Ordre du Jour

02 : 3 inspecteurs (1,2 ETP)

59 : 3 inspecteurs (2,5 ETP)

60 : 1 inspecteur (0,4 ETP)

62 : 3 inspecteurs (2,2 ETP)

80 : 2 inspecteurs (1,7 ETP)

Délais de réponse souvent trop longs ce qui fait une perte de temps pour regarder les compléments.

Les demandes de compléments incomplètes.

Les oublis de pièces.

Les documents illisibles ou non légendés

DDPP - ERREURS

Régime et Rubrique

- Rubrique 1530 non appropriée car les bâtiments paille sont des annexes donc déjà sous rubrique élevage.

Élevage porcs : mauvais calcul entre emplacements et animaux-équivalents.

Exemple : élevage naisseurs engraisseurs

345 Truies = 345×3 soit 1035 Animaux-équivalent

2000 porcs en engraissement soit 2000 AE

Total 3035 AE

donc >450 AE Enregistrement rubrique 2102

60 cochettes sont à rajouter aux emplacements porcs à l'engrais donc basculement rubrique

3660-b donc IED

-
- ~~Point de vigilance Connexité des sites qui font basculer dans un autres régime~~

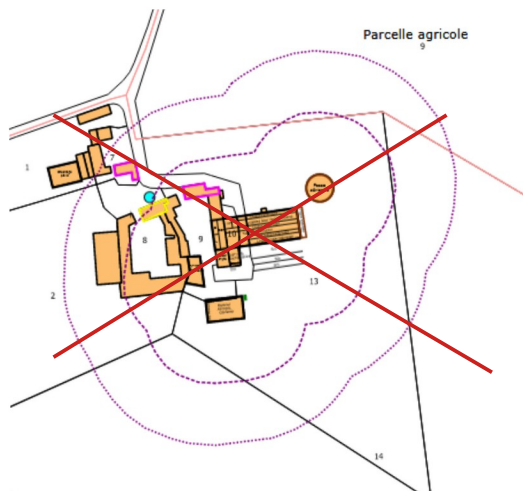
DDPP - ERREURS

Les plans

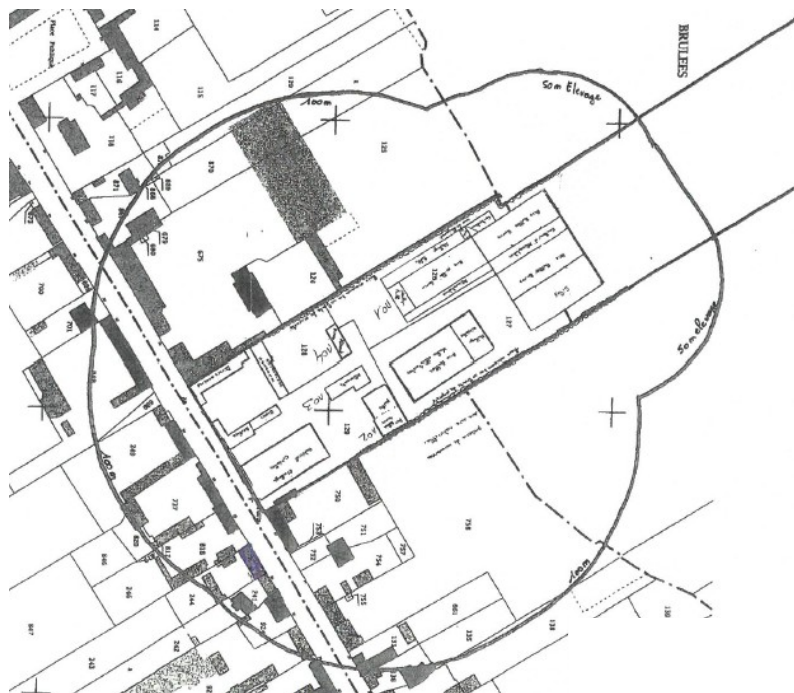
- Erreur d'échelle qui ne permettent pas de visualiser l'environnement dans les rayons demandés
- Les tiers pas correctement identifiés
 - Seul compte dans les distances des maisons (donc ni garage, ni la cabane de jardin)
 - Un tiers = aucun intérêt économique avec l'exploitant (Salarié, locataire, parents ne sont pas des tiers)
- Les bâtiments mal identifiés :
 - Bâtiment foin paille et matériel ou bâtiment foin paille
- Les réseaux qui ne sont pas mis
- Les oublis réserve eaux, bornes, défense incendie

DDPP - ERREURS

- Les périmètres 50m et 100 en 1 seul périmètre



Les plans



DDPP - ERREURS

Les plans d'épandage

- plan d'épandage : tableaux parcellaires avec totaux erronés, oubli de surface d'exclusion, cartographie avec des îlots manquants
- rejets azotés : totaux erronés
- renvoi vers certains items du dossier déposé qui n'existent pas, annexes manquantes
- Absence de comparatif des modifications des plans d'épandage
- non prise en compte des spécificités des plans d'épandage en fonction du régime ou de l'activité avec des erreurs et oublis d'exclusion selon les effluents

Les forages

- L'affirmation de l'existence d'un forage déclaré alors que ce n'était pas le cas provoque à posteriori un recours sur l'AP (avec la mention sur le dossier de consultation du publique "à régulariser")

DDPP - ERREURS

Les dossiers

- Le copier-coller (erreur de nom de l'exploitant, nom du lieu...)
- La signature de l'exploitant
- Les renvois aux annexes erronées
- Les annexes mal numérotées
- Les incohérences de chiffres
- Le DEXEL en incohérence avec la demande effectuée (effectifs, capacités de stockage)
- L'oubli des synthèses des impacts sur chaque poste de la modification.
- Dans le cas des IED, l'oubli des Meilleures Techniques Disponibles
- **Point de vigilance : Les capacités financières et l'impact sur le paysage**

Cas des demandes de dérogation de distances

- Lettre de demande :
 - non signée
 - Les distances vis à vis des tiers non données "l'élevage est à environ X mètres des tiers..."